

CONTEXTE EXCEPTIONNEL DU CORONAVIRUS COVID-19

A COMPTE DU MARDI 17 MARS 2020 A 12 H

La situation sanitaire exceptionnelle (épidémie Covid-19) et les mesures nationales envisagées ou engagées nous amènent à revoir le fonctionnement de nos services publics et à les adapter à l'urgence de la situation.

Il a ainsi été décidé, au niveau communal, à compter du mardi 17 mars 2020 à compter de 12 h :

- **de fermer l'intégralité des bâtiments communaux (*)**
- **d'accorder des autorisations d'absences exceptionnelles à l'ensemble du personnel communal afin que les agents ne se rendent pas physiquement sur leurs lieux de travail et restent confinés à leur domicile**

Ces mesures entrent en vigueur dès le mardi 17 mars 2020 à 12 h et ce jusqu'à nouvel ordre.

FONCTIONNEMENT PARTICULIER DES SERVICES

- ***Fermetures des équipements suivants, à compter du mardi 17 mars 2020 à 12 h et ce jusqu'à nouvel ordre :**

- Mairie
- Ecole publique
- Garderie périscolaire et Accueil de loisirs du mercredi
- Cybercommune et bibliothèque
- Espace Cassiopée
- Maison des Associations
- Maison commune Plum'gwennili de la Résidence des Hirondelles
- Atelier municipal
- Eglise

- **Service administratif**

Le service est exercé en télétravail dans la mesure du possible. Une priorité est donnée aux affaires traitant de l'Etat Civil.

- **Service technique**

Le service est interrompu.

- **Service cantine**

Le service est interrompu.

- **Service garderie périscolaire et ALSH**

Le service est interrompu.

- **Service école**

Le service est interrompu.

- **Service cybercommune et bibliothèque**

Le service est interrompu.

En cas d'urgence, trois numéros de contacts sont instaurés :

- **06.84.04.05.84 : Monsieur le Maire, M. Jacki GOHEL**
- **02.96.86.19.01 ou 06.66.68.62.24 : Madame la première adjointe, Mme GALLEE Laurence**

A Plumaudan, le 17 Mars 2020.

Pour le Maire,

L'Adjoint au Maire déléguée,

Laurence GALLEE

